

MÉMOIRE SOUMIS CONJOINTEMENT
À LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR
LA FORMATION DES ADULTES

PAR

LES COMMISSIONS SCOLAIRES
LAKESHORE ET BALDWIN-CARTIER
PAR L'INTERMÉDIAIRE DU
SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

DÉCEMBRE 1980



TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Préambule	1
Introduction	2
Historique du Service	3
Motifs de présentation du mémoire	9
Structures internes	13
Analyse de l'organisme	15
Méthodes et encadrement pédagogiques	57
Financement	63
Recommandations	70
Conclusion	78
Liste bibliographique	81

PRÉAMBULE

Au cours d'une mémorable allocution d'ouverture prononcée à l'assemblée générale de l'Unesco, en commémoration de l'année internationale de l'éducation, 1970, le Directeur général de cette noble institution rappelait à ses auditeurs, qu'en matière d'éducation permanente, il avait été prouvé que c'était là le seul concept véridique d'une éducation moderne, et que ce concept devait inspirer ses adhérents à harmoniser et à unifier leurs efforts en vue d'en arriver à une réforme qui serait aussi dynamique qu'avaient été les idées directrices de ce même concept.

L'éducation organisée des adultes au Québec, dont l'histoire a subi les effets d'un manque de soutien législatif, semble enfin en passe de devenir lorsque, dans un document intitulé "La politique québécoise du développement culturel" (volume 2, p. 448), le gouvernement affirmait son intention "de revenir à l'essentiel de l'éducation et d'imprimer un nouvel essor à l'éducation permanente."

Il est certain que les recommandations de la Commission d'étude sur la formation des adultes, laquelle est patronnée par les élus du peuple québécois, déboucheront sur une action positive, et feront ressortir les perspectives d'une réforme désormais ouverte à un champ d'avenir prometteur quant aux institutions qui dispensent des services éducatifs et aux adultes qui en sont les bénéficiaires.

INTRODUCTION

Dans l'optique envisagée, celle qui souscrit à l'effort des différentes institutions d'enseignement aux adultes, les commissions scolaires Lakeshore et Baldwin-Cartier ont l'honneur de pouvoir contribuer à placer l'éducation permanente parmi les objectifs de réforme que devraient se fixer désormais les politiques du gouvernement québécois. Si on s'accorde à reconnaître que toute contribution sera considérée à sa juste valeur, il est à souhaiter que la commission d'étude puisera dans le bien-fondé des recommandations ci-après soumises, celles qui tiennent compte des particularités propres aux objectifs que le Service de l'éducation des adultes Lakeshore/Baldwin-Cartier s'est fixés. Ces objectifs reflètent le caractère de ses enseignements ainsi que les aspects géographiques, linguistiques et culturels de la juridiction régionale qu'il dessert.

La teneur du mémoire auquel nous souscrivons visera donc à éviter que l'éducation des adultes ne soit réduite à la justification de quelques réformes qui ne feraient que retarder les solutions, voire même à dissimuler certains problèmes. C'est à juste raison que nous nous reporterons aussi spécifiquement que possible à l'analyse de nos objectifs dans le seul but de donner aux membres de la commission les moyens de se pencher sur ce qui donne à notre service une certaine unicité en matière d'éducation aux adultes.

HISTORIQUE DU SERVICE

Le Service de l'éducation des adultes Lakeshore/Baldwin-Cartier est un organisme public d'enseignement dévolu à l'éducation des adultes, patronné par les commissions scolaires Lakeshore et Baldwin-Cartier, et mandaté par le ministère de l'Éducation (Direction générale de l'éducation des adultes - DGEA).

Le Service de l'éducation des adultes Lakeshore/Baldwin-Cartier est un service conjoint aux deux commissions scolaires Lakeshore et Baldwin-Cartier. Contrairement aux critères d'admissibilité des étudiants au secteur "régulier", ni le culte religieux de la clientèle étudiante qui sollicite le Service de l'éducation des adultes dans ses activités et son orientation, ni les barrières linguistiques prédominantes de la juridiction territoriale de l'ouest de l'île de Montréal, n'entrent en ligne de compte lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins des étudiant(e)s d'âge adulte. Aller à l'encontre de l'une ou l'autre de ces deux données créerait certaines difficultés au sein de cette communauté.

Il y a une quinzaine d'années, le territoire était desservi par deux commissions scolaires autonomes sur le plan administratif, mais également disparates sur les plans linguistique et confessionnel. Cette situation donnait lieu à des retombées néfastes lorsqu'il s'agissait de répondre aux besoins éducatifs de la population de la région et ce, tout particulièrement, au niveau des programmes, de la participation, des équipements et de locaux

disponibles aux usagers adultes. Faisant suite, d'une part, à une consultation positive du personnel administratif des services d'éducation permanente des deux commissions scolaires, et d'autre part, à une concertation et à une coordination fructueuses de leurs administrateurs, il a été proposé et convenu, par un arrêté du conseil des deux commissions scolaires, que le Service de l'éducation des adultes serait désormais un service conjoint et apte à répondre aux besoins éducatifs de quelques 75,000 adultes des deux circonscriptions scolaires. Il s'agissait là d'une entreprise qui, dès sa création, a connu un essor des plus remarquables dans la province, et qui n'est pas prête de mettre un terme à sa croissance exceptionnelle.

Les préceptes et les prémisses qui prévalent au sein du service ne sont guère différents de ceux que l'on associe à l'idée d'éducation permanente, c'est-à-dire à un type d'éducation qui implique une foi active en la capacité et en la volonté de l'être humain à exercer son intelligence, ses dons de création, son jugement critique, son désir incessant de se développer; et qu'il est du ressort de la société politique de favoriser l'éveil et la stimulation du dynamisme de cet être humain à tous les âges de sa vie et dans l'ensemble de ses actes.

MISSION

La mission qui s'impose à nous, relève directement de ces préceptes et prémisses, voire la mise en application des deux

principes directeurs précités. Le rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation 1978-79 en liste d'ailleurs les éléments essentiels, lesquels pourraient être résumés comme suit :

- "L'être humain peut se former et apprendre à tout âge et dans l'ensemble de ses actes."
- "Certains apprennent et se développent mieux dans des temps et des lieux autres que ceux de l'école."
- "L'éducation ne doit plus être coupée de la vie et du travail."
- "Certaines formations s'acquièrent mieux ou exclusivement à l'âge adulte parce qu'elles correspondent aux besoins de cet âge ou présupposent une expérience de travail ou de vie."
- "L'éducation doit viser à inculquer à chacun la capacité et le goût de continuer à développer l'ensemble de ses virtualités, de façon autonome et en choisissant les moyens, scolaires et non scolaires, qui lui conviennent le mieux."

OBJECTIFS

L'éducation des adultes est une discipline pratique qui relève de prémisses et de préceptes, lesquels se traduisent, pour tout praticien, en termes d'objectifs à réaliser et de priorités à établir.

De prime abord, il serait utile de faire une claire distinction entre objectifs généraux et objectifs spécifiques.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

1. Préparer les étudiants adultes à pouvoir suivre ultérieurement, et d'une façon profitable, des cours de formation professionnelle spécialisés, ainsi que des cours de métiers de niveau secondaire ou collégial, ou atteindre le niveau de scolarité requis dans la fonction de leur choix.
2. Faire participer l'adulte à une activité d'apprentissage organisée qui lui permettra de résoudre un problème personnel, social ou professionnel, lequel problème correspond à ses intérêts dominants et en fonction des impératifs particuliers à son âge et à son sexe.
3. Préparer les immigrants adultes, les réfugiés et les minorités ethniques à s'insérer dans la société québécoise en leur inculquant les éléments essentiels de la langue française et de la langue seconde, et en leur enseignant les notions fondamentales de la culture québécoise.
4. Prévoir et assurer des activités de pré-formation des adultes (accueil, évaluation des candidats, analyse des besoins, information scolaire et professionnelle, orientation).
5. Aider les adultes défavorisés de l'éducation, tels les analphabètes, les déficients physiques et mentaux, etc... en les incorporant dans des programmes dévolus à leur réadaptation,

à leur réhabilitation, à leur accession et à leur participation à la vie politique, sociale et économique, et à la communauté dont ils sont issus.

6. Assumer et transposer dans des activités d'apprentissage ou d'intégration tout le mouvement social contemporain, axé sur l'autodétermination des femmes et sur leur contribution, en tant que force individuelle ou collective, à la vie de la société.
7. Permettre à l'étudiant adulte, dont le niveau d'éducation générale est insuffisant, d'acquérir le complément d'études primaires ou secondaires qui lui donnera droit d'accéder à la formation professionnelle et à l'enseignement général nécessaire à l'exercice d'un métier ou à la poursuite de ses études.
8. Adapter ou convertir la qualification technique ou professionnelle des personnes privées d'emploi, en vue de leur permettre de retrouver ou d'occuper un emploi qui rendra possible leur réintégration dans la société socio-économique dont ils sont issus.
9. Améliorer la qualification technique ou professionnelle des personnes intégrées au marché du travail, en vue de leur permettre d'acquérir de nouvelles qualifications d'emploi ou d'obtenir une réaffectation d'emploi.
10. Assurer aux personnes du troisième âge des possibilités

d'acquérir des compétences adaptées aux activités de loisirs, à vivre en bonne santé, à trouver un sens accru à leur existence ou à établir une affiliation explicite à leur propre groupe d'âge.

11. Favoriser le développement culturel et la création artistique ainsi que concevoir de nouvelles valeurs et de nouvelles oeuvres en libérant les capacités d'expression propres à chaque personne ou à chaque groupe.
12. Considérer les activités organisées de loisirs comme composantes indispensables à toute forme de développement social et économique, et faire en sorte que les activités soient directement rattachées aux besoins fonctionnels des adultes et des communautés auxquels ils s'adressent.

Quant aux objectifs spécifiques, ceux-ci seront énumérés et amplement interprétés au chapitre des principes généraux et du contexte dans lequel oeuvrent l'individu récepteur et l'organisme dispensateur.

Pour déterminer ses objectifs, le Service de l'éducation des adultes a puisé dans les documents ministériels, les sondages auprès de la population de son territoire juridictionnel, les manuels traitant de l'éducation permanente, et les conférences - forum - colloques d'associations pour la propagation du concept de l'éducation des adultes, les prémisses et les préceptes qui ont

inspiré son fondement idéologique.

MOTIFS DE PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

Ceci nous amène à considérer les motifs qui nous ont incités à présenter ce mémoire; le principal étant celui déjà exprimé par l'actuel ministre de l'Éducation qui, dans un document intitulé " La politique québécoise du développement culturel " (volume 2, p. 465), annonçait qu: " à moins de se vouloir carrément une énorme machine bureaucratique, appliquant partout ses règles et ses décisions sans jamais avouer ses desseins, l'État doit, lui aussi, s'expliquer ouvertement sur ce qui inspire ses politiques ".

Il convient donc que les motifs primordiaux s'énoncent comme suit:

1. Contribuer de par ce mémoire à réclamer du gouvernement du Québec une politique globale de l'éducation des adultes qui s'inscrirait dans la perspective de l'éducation permanente.
2. Contribuer de par ce mémoire à l'élaboration d'un régime pédagogique adapté aux besoins des adultes, à la mise en place d'un mode de financement approprié, et à l'élaboration d'une politique administrative et salariale qui

favorise la stabilité des personnels de l'éducation des adultes.

3. Contribuer de par ce mémoire à réclamer une législation et des modalités d'administration qui donnent aux commissions scolaires des pouvoirs réels par rapport aux services à rendre aux adultes de leur territoire.

Tenant compte des particularités propres à notre juridiction territoriale, tant sur le plan géographique que démographique, nous extrapolons les motifs pertinents à notre organisme :

1. La situation du Service de l'éducation des adultes Lakeshore/Baldwin-Cartier nous permet de relever de nombreux défis sur le plan :

organisationnel

- a) hétérogénéité des communautés,
- b) deux langues, deux cultures, deux commissions scolaires,

fonctionnel

- a) population migrante,
- b) hétérogénéité des sources de financement,

juridictionnel

- a) concurrence avec les universités, collèges et institutions privées,
- b) services de loisirs et de récréation des municipalités,
- c) secteurs territoriaux mitoyens à d'autres commissions

scolaires.

2. Le niveau de scolarisation des adultes desservis par notre service est, en général, assez élevé; les besoins économiques ne sont pas aussi manifestes que dans d'autres régions, mais sont plutôt d'ordre personnel, politique, récréatif, social.
3. Les objectifs dont se prévaut le Service de l'éducation des adultes des commissions scolaires, sans s'opposer à ceux du service de l'éducation des jeunes, sont perçus comme étant complémentaires.

En date d'avril 1975, nos commissions scolaires passaient la résolution suivante :

- Reconnaître les besoins éducatifs à long terme de l'individu afin de poursuivre la formation que l'école traditionnelle, en offrant un plus grand éventail de programmes destinés aux adultes.
- Démocratiser les avantages de l'éducation populaire et de loisirs en vue de faciliter l'épanouissement de l'adulte.
- Rendre accessibles aux adultes les ressources humaines et physiques des deux commissions scolaires.
- En collaboration avec d'autres organismes, reconnaître officiellement et patronner une gamme de cours de formation générale, professionnelle et socio-culturelle et d'autres activités

pouvant répondre aux besoins toujours croissants de l'adulte dans notre société en constante évolution.

- Offrir à tous les étudiants adultes des services personnels, en vue de leur orientation et de leur bien-être.
 - Maintenir des liens étroits avec les individus et les groupes afin d'améliorer les programmes, d'identifier de nouveaux besoins et de mettre sur pied des projets spéciaux de recherche et d'animation communautaires.
 - Reconnaître divers besoins et offrir des services destinés aux groupes francophone et anglophone de l'ouest de Montréal. Cette reconnaissance du groupe francophone et du groupe anglophone doit s'appliquer aux structures, à l'administration et au fonctionnement de ce service, relativement aux cours offerts (formation générale, professionnelle, socio-culturelle) ainsi qu'aux autres projets: orientation, bien-être, placement, recherche et animation communautaires, etc...
 - Travailler de concert avec les autres organismes ou associations qui dispensent des cours d'éducation aux adultes dans la communauté et tout particulièrement avec les organismes qui oeuvrent au niveau collégial et universitaire.
4. En vertu du système complexe de financement, régi par la Direction générale de l'éducation des adultes (D.G.E.A.) et administré par les commissions scolaires, il s'avère difficile

à ces dernières d'adopter des politiques de financement autres que celles à propos desquelles la D.G.E.A. aurait déjà statué. Bien que l'essentiel de cette remarque ait été reporté à la section 8 de ce mémoire, il nous a paru fondamental d'en glisser quelques mots au chapitre des motifs.

5. Le Service de l'éducation des adultes a par trop souffert et est encore soumis aux multiples intervenants gouvernementaux qui s'impliquent à brûle-pourpoint ou qui décident de se faire leur, une prérogative qui ne devrait être décernée qu'au ministère de l'Éducation et décentralisée au niveau des commissions scolaires.

Quoique la juridiction de toute l'éducation des adultes, tant au point de vue composition que financement, repose sur le gouvernement du Québec, on compte néanmoins l'intervention de plus de vingt (20) ministères et une multitude de directions générales provenant de divers services.

6. Retenons surtout le manque total d'une véritable politique de l'éducation des adultes. C'est ce à quoi nous souscrivons hardiment. Les chapitres qui s'ensuivent donneront certainement matière à réflexion et contribueront à faire renaître une politique de l'éducation des adultes qui avait déjà été esquissée en 1976.

STRUCTURES INTERNES

Les structures organisationnelles du Service de l'éducation

des adultes sont conçues de façon à pouvoir satisfaire une clientèle dont les besoins et les attentes en matière d'activités éducatives en dehors des cadres traditionnels de l'enseignement ont été clairement identifiés. Il en résulte que tout besoin humain qui peut être satisfait par l'éducation a le mérite d'être pris en considération par nos services. Chacun des quatre secteurs de notre organisme (formation générale et professionnelle, formation en industrie, formation socio-culturelle et accueil et référence et animation communautaire) a adopté comme principe de base commun le fait que l'éducation des adultes n'existe pas seulement pour transmettre des connaissances ou inculquer des attitudes, mais pour aider les individus à développer au mieux les possibilités qui sont en eux. Il y a 2,500 ans, le plus célèbre andragogue de l'histoire de l'éducation, Hésiode, transmettait le message suivant : " L'éducation aide l'homme à apprendre à être ce qu'il est capable d'être", et nous avons quelque fierté d'y ajouter : " ... nous sommes là pour ça."

D'une façon ou d'une autre, l'adulte sera enclin à participer à une activité d'apprentissage organisée s'il se rend compte que cela l'aidera à résoudre un problème personnel (accueil et référence et animation communautaire), social (formation socio-culturelle), professionnel (formation générale et professionnelle-formation en industrie) ou que cela le rendra plus heureux. Plus précisément, ces quatre secteurs du Service de l'éducation des adultes ont été établis en fonction des motivations de la clientèle.

C'est ainsi qu'au sein du Service de l'éducation des adultes Lakeshore/Baldwin-Cartier, nous retrouvons les secteurs ci-après :

- A. Formation générale et professionnelle,
- B. Formation en industrie,
- C. Formation socio-culturelle,
- D. Accueil et référence et animation communautaire.

FORMATION GÉNÉRALE ET PROFESSIONNELLE

INTRODUCTION

Les adultes, à l'opposé de ce qui semble être la mode parmi les jeunes, sont convaincus comme l'était d'ailleurs Danton, "qu'après la faim, l'éducation est le premier besoin d'un peuple". C'est, semble-t-il, le reflet de ce qui se passe dans le secteur de la formation générale et professionnelle. C'est ainsi que, de nos jours, nous devenons les témoins abasourdis de cette ruée d'adultes vers les centres de formation générale et professionnelle. L'essor, si ce n'est tout simplement la survie des sociétés modernes, exige une compétence authentique et diversifiée de ses membres. L'éducation authentique n'est pas uniquement une condition essentielle d'évolution d'une société de plus en plus complexe: on oublie trop souvent qu'elle est un élément capital de l'épanouissement de l'être humain. Non seulement toute personne, pour vivre à part entière dans une société, se doit de posséder un bagage

minimal de connaissances afin qu'elle accède au savoir, qu'elle le communique, qu'elle l'utilise et qu'elle lui trouve de nouvelles parcelles et des agencements inédits, mais qu'une formation générale devrait pouvoir assister l'être humain dans le développement de toutes ses potentialités afin qu'il puisse déterminer le sens de sa vie et celui de son environnement et qu'il soit également en mesure de planifier un univers plus conforme à ses aspirations fondamentales.

Comme le dit si bien Toffler dans son livre intitulé "Le choc du futur": "La technologie de demain n'a que faire de millions d'hommes pourvus d'une faible instruction et prêts à exécuter à l'unisson des tâches indéfiniment répétitives."

La seule fonction de l'éducation des adultes qui soit plus ou moins reconnue universellement est la formation professionnelle. On sait que, dans quelque pays que ce soit, la prospérité et la stabilité économiques dépendent de la création et du maintien d'une main-d'oeuvre motivée et qualifiée. Au Québec, on suit la mode qui spécifie qu'à une époque d'innovations technologiques, les connaissances et les aptitudes de la main-d'oeuvre sont rapidement dépassées, si efficaces qu'ait pu être, à court terme, la formation initiale. Alors que le nombre d'emplois pour travailleurs non qualifiés tend à décroître régulièrement, celui des emplois qui exigent de plus hautes qualifications et une certaine faculté d'adaptation ne cesse de croître. Investir en capital

humain consiste non pas simplement à attendre que la génération montante entre dans la vie active, mais à accroître les qualifications et les connaissances de la population adulte telle qu'elle est actuellement constituée.

1. FORMATION GÉNÉRALE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Ces objectifs visent à amener l'adulte à acquérir des connaissances, des habiletés et des comportements nécessaires à son développement personnel et à celui de son milieu. Parmi ceux-ci, le Service de l'éducation des adultes Lakeshore/Baldwin-Cartier est amené à retenir les suivants :

- offrir des activités de formation visant le recyclage de la main-d'oeuvre (programme de formation offert en collaboration avec le Centre d'emploi du Canada selon l'entente fédérale-provinciale),
- offrir des activités de formation correspondant aux besoins de clientèles diverses (programme provincial).

Ces objectifs se traduisent par la mise en chantier d'activités organisées de formation tout simplement appelées programmes.

PROGRAMMES

En formation générale, on retrouve deux (2) programmes généraux caractérisés par leur source de financement :

- 1) Programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada,
- 2) Programme provincial financé au moyen de l'enveloppe globale.

La nature particulière de ces deux programmes implique que des dispositions administratives de gérance et de financement doivent être prises en considération par le service de sorte que les programmes restent scindés vis-à-vis leur origine et leur affectation. Le premier de ces programmes est dispensé à temps plein; le second étant dispensé à temps partiel.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE DU CANADA

Il s'agit dans ce cas du recyclage de la main-d'oeuvre en vue de permettre aux adultes d'obtenir un emploi ou d'améliorer leurs conditions d'emploi. Ceci peut comprendre l'obtention d'un certificat en vue de poursuivre des études de formation professionnelle, d'accéder à une fonction de travail, ou tout simplement d'acquérir des pré-requis en formation générale nécessaires à la poursuite de cours de formation professionnelle et de techniques spécialisées de niveau secondaire. Les critères d'admissibilité à ce type de programmes sont déterminés par le Centre d'emploi du Canada en collaboration avec le Service de l'éducation des adultes.

PROGRAMMATION EN COURS (P.F.M.C.)

Il y a présentement trois (3) programmes dispensés dans la région desservie par le Service de l'éducation des adultes Lakeshore/Baldwin-Cartier. Les cours qui y sont dispensés

permettent aux étudiants francophones et anglophones de compléter leurs études et de s'aiguiller dans des voies professionnelles.

OBJECTIFS DU PROGRAMME PROVINCIAL

Les objectifs du programme provincial sont très clairs et nécessitent aucune interprétation autre que leur énumération :

- 1) Faciliter à l'adulte l'obtention d'une reconnaissance officielle d'études.
- 2) Permettre à l'adulte son maintien dans une fonction de travail ou son accès à une promotion.
- 3) Permettre à l'adulte de satisfaire ses besoins de culture personnelle.
- 4) Offrir des activités de formation correspondant aux besoins de clientèles diverses.

CLIENTÈLES VISÉES PAR LE PROGRAMME PROVINCIAL

Les critères d'admissibilité sont déterminés par le Service de l'éducation des adultes et se conforment aux besoins des individus. En général, il est possible de répartir les clientèles en trois catégories :

- 1) la clientèle en difficulté par rapport au marché du travail,
- 2) la clientèle à besoins spécifiques,
- 3) la clientèle à besoins spéciaux et multiples.

PROGRAMMATION EN COURS (programme provincial)

Le Service de l'éducation des adultes Lakeshore/Baldwin-Cartier offre un programme d'études secondaires à temps partiel. Ce programme permet aux étudiants francophones et anglophones de compléter leurs études et ainsi leur donne droit d'accès aux études collégiales ou au recyclage professionnel. Etant donné que les subventions accordées par la D.G.E.A. au Service de l'éducation des adultes sont limitées, celui-ci est amené à exiger des frais d'admission et de scolarité conformément aux dispositions du mode d'allocation des ressources financières applicables. Par conséquent, le nombre de cours disponibles en est implicitement influencé.

2. FORMATION PROFESSIONNELLE

DÉFINITION

Par formation professionnelle, on entend toute formation orientée vers l'exercice d'une fonction de travail et dont les programmes comportent, en proportions variables, des matières de formation générale, professionnelle et culturelle. Entre autres, la formation professionnelle comprend la formation professionnelle proprement dite, les cours préparatoires à la formation professionnelle, la formation préparatoire à l'emploi, les cours d'adaptation au travail, les cours de langues en vue de l'exercice d'une profession et la formation des apprentis.

L'évaluation des besoins en formation professionnelle est

réalisée, au palier fédéral, par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et, au palier provincial, par le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre. Toute demande d'organisation de cours de formation professionnelle des adultes en institution est acheminée à la Commission de formation professionnelle (CFP). Cette dernière se renseigne auprès des Centres d'emploi du Canada sur les inscriptions des adultes intéressés à suivre ces cours et réalise la publicité nécessaire à informer la population.

Le ministère de l'Éducation et la Commission de formation professionnelle (CFP) définissent les institutions d'enseignement les plus aptes à dispenser la formation requise pour permettre aux adultes d'acquérir le plus haut degré de connaissances et d'habiletés. Les critères d'admissibilité, les mécanismes de sélection et d'évaluation des connaissances des adultes s'exercent par les Centres d'emploi du Canada en collaboration avec le Service de l'éducation des adultes. C'est le ministère de l'Éducation qui certifie les connaissances acquises alors que la certification de la qualification à exercer un métier ou une profession relève du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre. Le Service de l'éducation des adultes Lakeshore/Baldwin-Cartier est un organisme d'enseignement qui se conforme à l'application des exigences ci-dessus mentionnées.

OBJECTIFS

La formation professionnelle telle qu'appliquée au

Service de l'éducation des adultes Lakeshore/Baldwin-Cartier a pour objectif majeur d'améliorer la qualité et l'efficacité de la main-d'oeuvre et de satisfaire les besoins des individus qui poursuivent des objectifs liés à une fonction de travail. Les objectifs spécifiques qui s'y rapportent sont :

- 1) le perfectionnement,
- 2) le recyclage,
- 3) la réorientation obligatoire.

Le perfectionnement vise tout individu en quête de formation reliée à son emploi ou à sa formation antérieure.

Le recyclage vise tout individu impliqué dans une modification de son emploi actuel ou passé ou de sa formation scolaire antérieure.

La réorientation obligatoire vise tout individu requérant des services de formation afin de modifier son profil professionnel.

PROGRAMMES ET ENSEIGNEMENT

Les programmes de formation professionnelle sont conçus après consultation auprès des étudiants et des représentants des entreprises pour répondre aux besoins réels des individus. Il est également possible à toute institution d'enseignement d'élaborer des programmes-maisons par objectifs. Le cheminement de la formation se fait en groupe et sous-groupes à l'intérieur d'une structure

traditionnelle de cours et à durée fixe. Réparti en modules communs et facultatifs, le programme de formation permet à l'adulte de suivre dans un même cours des modules de différents niveaux.

Dans le cadre de la formation professionnelle, le Service de l'éducation des adultes offre des programmes à temps plein et des programmes à temps partiel.

PROGRAMMATION EN COURS

a) Temps plein :

Des cours à temps plein sont dispensés en vue de permettre aux étudiants de se diriger vers l'industrie pour y appliquer les techniques apprises. Deux programmes y sont en vigueur, nommément celui de mécanique automobile et celui de techniques commerciales (commis-comptable). Ces cours sont offerts en collaboration avec le Centre d'emploi du Canada.

b) Temps partiel :

Il n'est pas donné à tous de poursuivre sa formation sur une base à plein temps. Les programmes doivent être assez flexibles pour accommoder ceux et celles qui ne peuvent s'adonner à suivre des cours pendant la journée. Parmi les cours à temps partiel, le Service de l'éducation des adultes a sélectionné :

- 1) des cours de sécurité en construction en collaboration avec l'Office de la construction du Québec et la Commission de

formation professionnelle. Le but de ces cours est d'habiliter les travailleurs à mettre en application les règlements ou dispositions législatives concernant la sécurité physique des salariés de la construction.

- 2) Des cours de techniques commerciales et professionnelles, offerts en collaboration avec la Commission de formation professionnelle dont le but est de permettre à l'étudiant de se perfectionner dans un domaine relié à un emploi ou à une formation antérieure.

LANGUES SECONDES

INTRODUCTION

Au Québec, face aux instances de la mise en valeur des ressources humaines à l'intérieur d'une entreprise, la politique linguistique de cette dernière exige que son personnel cadre soit orienté vers un cours de langue seconde.

Dans la même optique, l'intégration culturelle d'immigrants sud-asiatiques ou autres exige qu'on leur en facilite l'accès. Que dire également de ceux qui se lancent chaque année dans l'aventure d'apprendre une langue seconde parce qu'ils sont découragés de n'être pas "bilingues", ou tout simplement que dire des individus qui veulent s'enrichir de la connaissance d'une autre langue, et encore de l'homme d'affaires qui désire connaître le succès et qui veut mettre toutes les chances de son côté par l'apprentissage de la langue de la majorité? Il y a aussi tous ces

parents qui jalouent les connaissances linguistiques de leurs enfants... qui ont suivi des cours "d'immersion" et qui se trouvent à présent "handicapés" dans leur responsabilité de parent. Voilà pourquoi la D.G.E.A. permet au Service de l'éducation des adultes d'offrir des cours de langues secondes nécessaires aux adultes travailleurs ou citoyens, en utilisant des programmes et des instruments d'évaluation susceptibles de garantir les meilleurs résultats possibles à la clientèle.

OBJECTIFS

Dans le format d'apprentissage d'une langue seconde, le Service de l'éducation des adultes Lakeshore/Baldwin-Cartier favorise avant tout l'acquisition d'habiletés en compréhension et expression orales, tout en ne négligeant pas l'acquisition d'habiletés en compréhension et en expression écrites.

L'enseignement est dirigé le plus tôt possible vers la satisfaction des besoins de la clientèle. Toutefois, ceci n'exclura pas, par la suite, un élargissement des connaissances qui englobera d'autres secteurs de l'activité humaine.

Au Service de l'éducation des adultes Lakeshore/Baldwin-Cartier, on a vite reconnu que ce qui compte est d'être en mesure d'accomplir dans la langue seconde ce qui correspond aux besoins propres des étudiants. La langue seconde est perçue comme un phénomène social et non strictement d'un point de vue linguistique,

c'est-à-dire que la langue seconde deviendra un outil permettant à l'utilisateur d'accomplir certaines tâches et non une fin en soi. Il faut éviter à tout prix de transformer les participants aux programmes en étudiants professionnels éternels ou en candidats certains à l'abandon.

PROGRAMMES

On distingue deux types de programmes. D'une part, il y a un programme de cours de français langue seconde offert à temps plein en collaboration avec le ministère de l'Immigration et le Centre d'emploi du Canada. Ce programme a pour but l'intégration culturelle d'immigrants sud-asiatiques ou autres. D'autre part, la D.G.E.A. offre une gamme de six cours de quatre-vingt-dix heures en langues secondes. Ces cours sont offerts à temps partiel et se caractérisent comme suit :

- En collaboration avec le ministère de l'Immigration et de la Main-d'oeuvre, le Service de l'éducation des adultes offre des cours de français langue seconde afin de permettre à l'immigrant de s'intégrer plus facilement à la vie culturelle et socio-économique du Québec. Ces cours sont gratuits.

- En collaboration avec le ministère de l'Éducation, le Service de l'éducation des adultes offre des cours de français langue seconde afin d'amener la population québécoise adulte, non francophone, à acquérir les mécanismes linguistiques requis

à des fins de communications dans la langue maternelle de la majorité.

- En collaboration avec le ministère de l'Éducation, le Service de l'éducation des adultes offre des cours d'anglais langue seconde afin d'amener la population québécoise francophone à acquérir les mécanismes linguistiques requis à des fins de communications dans la langue maternelle de la minorité anglophone du Québec, et à communiquer avec les habitants des autres provinces canadiennes.

Les cours précités sont offerts le jour, le soir ou pendant le week-end dans les centres physiques des commissions scolaires Lakeshore et Baldwin-Cartier ainsi que dans diverses industries de la région que le service dessert.

Chaque cours comprend une série de test que l'on peut classer en deux catégories :

- a) les tests de placement (ou de classement),
- b) les tests de rendement (ou de contrôle).

Le test de placement a pour but de déterminer les connaissances de l'étudiant dans la langue cible.

Le test de rendement a pour but de mesurer les progrès de l'étudiant, c'est-à-dire de s'assurer que ce qui a été enseigné est assimilé et est raisonnablement bien réutilisé.

CONCLUSION

a) FORMATION GÉNÉRALE ET PROFESSIONNELLE

Comme prévu, les deux objectifs de ce type de formation sont en voie de réalisation, mais encore faudrait-il que les fonds publics y pourvoient plus largement. D'une part, la formation générale et professionnelle permet aux individus d'acquérir et de tenir à jour les qualifications qui leur permettront de gagner leur vie; d'autre part, la formation générale et professionnelle fournit à l'économie du Québec, dans des conditions favorables, la main-d'oeuvre dont elle a besoin. L'enseignement de ce type de formation est appelé à prospérer du fait qu'il représente un investissement rentable et un antidote au chômage. Il est donc temps que le Québec adopte une politique unifiée de formation générale et professionnelle qui favorise la recherche de l'égalité sociale et la possibilité pour les travailleurs de s'adapter à des conditions d'emploi qui ne cessent d'évoluer.

b) LANGUES SECONDES

Il est incontestable que l'apprentissage de la langue seconde est un besoin social et économique essentiel aux Québécois. Hélas, le présent mandat d'enseignement est si répandu au niveau des institutions d'enseignement, les modes de financement si disproportionnés et la rémunération des enseignants si diversifiée d'un établissement à l'autre que la crédibilité et l'efficacité des programmes se confondent dans un vaste super-marché.

FORMATION EN INDUSTRIE

INTRODUCTION

La technologie est à la mode alors que les techniciens sont rares. D'un océan à l'autre, on se passe le mot d'ordre : "Si tu veux la stabilité d'emploi, il va falloir que tu te recycles." Il suffit de jeter un coup d'oeil sur la page des carrières d'un journal pour constater qu'on n'est pas loin de la réalité. Une autre de ces réalités, ce sont les chômeurs qui, à la queue leu leu, attendent leur allocation de chômage. Il y a aussi Pierre, le vendeur congédié, qui postule un emploi de menuisier, mais qui n'a jamais tenu un marteau en main de sa vie; et puis, il y a Joseph, le conducteur de machines-outils, qui veut devenir contremaître. Voilà quelques exemples de ceux pour qui la formation en industrie serait une solution possible.

DÉFINITION

En vertu des accords MTM-MEQ, on entend par formation professionnelle en industrie toute formation professionnelle destinée aux adultes et qui se donne sous la responsabilité d'employeurs dans le cadre de programmes gouvernementaux de formation professionnelle. Normalement, cette formation se fait dans les locaux d'un employeur, mais peut aussi être dispensée dans d'autres endroits considérés comme le prolongement de l'entreprise.

OBJECTIFS

La formation professionnelle en industrie est un secteur

du Service de l'éducation des adultes dont les objectifs sont :

- a) Soutenir les stratégies de développement industriel établies par le Canada ou par la province dans ses diverses régions;
- b) Favoriser la création ou l'amélioration sensible de programmes de formation professionnelle en industrie;
- c) Aider à remédier à la pénurie persistante de travailleurs qualifiés;
- d) Prévenir la mise à pied de certains travailleurs provoquée par des changements technologiques ou autres;
- e) Stimuler l'économie et, par ce moyen, réduire ou prévenir le chômage;
- f) Améliorer la productivité des travailleurs et des industries;
- g) Faciliter l'embauche des défavorisés ou autres travailleurs en chômage;
- h) Assurer la promotion du travailleur dans l'entreprise;
- i) Compenser au peu de succès de nos écoles secondaires et de nos collèges dans leur optique de former des professionnels et des techniciens;
- j) Offrir une formation de qualité à un coût plus modique que celui proposé par les institutions traditionnelles.

Elle a comme caractéristiques particulières de sensibiliser l'employeur et le formateur à l'andragogie de formation donnée et d'intégrer le stagiaire à son milieu de travail, particulièrement en ce qui a trait à ses relations inter-personnelles avec ses compagnons de travail, ses supérieurs et ses subalternes.

CLIENTÈLE

La clientèle du programme de formation professionnelle en industrie est restreinte aux adultes employés par l'employeur ou par un membre de l'association d'employeurs contractant la formation.

C'est le Centre d'emploi du Canada qui sélectionne le candidat et joue le rôle de bureau de placement. La sélection fait suite à une entrevue conduite par un conseiller en main-d'oeuvre ou par un conseiller en besoins spéciaux qui déterminera si le candidat répond, oui ou non, aux critères de sélection.

NATURE DES SERVICES

Dans le cadre de la formation professionnelle en industrie, le mandat confié à une institution inclut en tout ou en partie les services suivants :

- Élaborer ou évaluer un programme de formation;
- Fournir l'assistance pédagogique à l'instructeur et aux stagiaires au cours d'un projet de formation;
- Assurer une reconnaissance des acquis de formation au bénéfice

- des stagiaires;
- Certains autres services répondant à des demandes spécifiques des entreprises.

Cependant, c'est à l'entreprise de définir en termes clairs et précis les besoins et à déterminer les contenus d'apprentissage. Elle verra à la réalisation du programme et en coordonnera les activités de formation avec le conseiller pédagogique de formation en industrie.

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

L'assistance pédagogique consiste à fournir une aide à l'employeur d'une part, pour lui permettre d'atteindre ses objectifs de formation et aux stagiaires d'autre part, pour leur assurer, dans la mesure du possible, une reconnaissance des acquis de formation, par le biais d'une attestation officielle.

Suite à une analyse de tâches soumise par le M.T.M., le conseiller pédagogique en formation industrielle procède à transformer cette analyse de tâche en programme de formation afin de tenir compte :

- des antécédents du stagiaire,
- des capacités du stagiaire,
- du milieu de travail ainsi que des équipements et du matériel ainsi que la compétence du formateur à dispenser la formation.

Finalement, on étudiera la durée accordée en vertu du

programme par rapport au stagiaire et on procédera à la supervision pédagogique du plan de formation.

PÉDAGOGIE

SITUATION INITIALE

Quel moyen utiliser pour transmettre les connaissances théoriques et techniques pratiques?

CONNAISSANCES THÉORIQUES

- discussion entre instructeur et stagiaires,
- dynamique de groupe,
- cours de théorie (instructeur),
- consultation de personnes ressources,
- stage à l'extérieur,
- volumes techniques,
- tableaux graphiques, diagrammes,
- matériel audio-visuel,
- jumelage.

TECHNIQUES PRATIQUES

- explications seulement,
- démonstration par les personnes ressources,
- démonstration par l'instructeur,
- démonstration par un ouvrier spécialisé,
- exercices d'application,
- contact avec un employé spécialisé,

- stage à l'extérieur,
- jeu de simulation,
- montage des appareils.

RESSOURCES HUMAINES

Il y a un grand bassin potentiel d'instructeurs. Malheureusement, ces gens n'ont pas toujours les connaissances, les moyens ni les principes pédagogiques nécessaires à l'accomplissement de leur tâche :

- 1) responsable de formation,
- 2) chefs de service,
- 3) contremaîtres,
- 4) chefs d'équipe,
- 5) autres travailleurs au niveau du stagiaire,
- 6) personnes ressources.

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Tel que les ententes MEQ-MTM le prévoient, il appartient au ministère de l'Éducation de récupérer les acquis de formation au bénéfice des stagiaires. Le but de la récupération des acquis en formation professionnelle en industrie, est fixé sur l'atteinte d'objectifs de comportement et non sur les niveaux, les formes ou

les modes d'apprentissage.

Il ne saurait être question pour le ministère, de remettre à des stagiaires une attestation pour n'importe quel projet de formation. Certaines conditions doivent être respectées pour qu'un projet de formation fasse l'objet d'une reconnaissance des acquis.

DÉBOUCHÉS

En fin de stage, le candidat sera à même d'occuper le même emploi, un emploi connexe ou sera appelé à exercer une toute autre profession.

CONCLUSION

La formation en industrie, face aux impératifs de la science et de la technologie moderne, valorise les apprentissages techniques des adultes en cours d'emploi. Elle seconde dans toutes ses modalités la formation générale et professionnelle et renforce celle-ci en outillant les individus dans leur processus de recyclage ou de perfectionnement. Elle freine en quelque sorte l'effritement de l'économie et contribue au facteur progrès des entreprises soucieuses de se garder en marge de l'évolution économique en adaptant ou en convertissant les qualifications techniques ou professionnelles de leurs employés ou de personnes susceptibles d'occuper un emploi au sein de leurs entreprises.

La formation en industrie, dans son approche pédagogique, ne veille pas seulement à donner l'occasion d'appliquer dans le

travail, les connaissances, les qualifications ou aptitudes des futurs employés, mais aussi l'occasion de trouver dans le travail une source d'épanouissement et de progrès personnels ainsi qu'une stimulation de l'effort créateur applicable au monde du travail.

FORMATION SOCIO-CULTURELLE

INTRODUCTION

Au Québec, comme dans bon nombre de provinces, pays ou nations, les services de l'éducation des adultes accordent une énorme importance à la demande privée résultant dans une large mesure de l'accroissement des loisirs. Les loisirs restent "une marchandise" qui, dans les pays où la semaine de travail va diminuant et où la durée des vacances va croissant, est désormais considérée comme un droit et non plus comme un privilège. Nous en subissons d'ailleurs les effets à deux points de vue. En premier lieu, certaines personnes éprouvent le désir de consacrer une partie de leur temps de loisir à la satisfaction de leurs goûts intellectuels ou esthétiques, ou à l'acquisition de compétences pratiques. Sous cette rubrique, nous retrouvons des programmes tels que "visages du monde contemporain, peinture à l'huile, sculpture ou technique du vitrail". En second lieu, à partir du moment où les loisirs sont considérés comme un droit, les contribuables réclament de meilleurs moyens d'utilisation des loisirs, de meilleurs services culturels, des possibilités accrues d'utiliser les locaux et les équipements dont sont dotées les écoles et polyvalentes situées à deux pas de chez eux. Sous cette rubrique, nous retrouvons des programmes tels que "tour pédestre dans le vieux Montréal, haute lisse à l'ancienne, ébénisterie, isolation ou énergie thermique et solaire".

La formation socio-culturelle telle que le Service de l'éducation des adultes Lakeshore/Baldwin-Cartier la conçoit, amène les adultes, d'une part à utiliser certains de leurs loisirs à se perfectionner et à enrichir leur personnalité, et d'autre part à faire de leur temps libre un usage qui réponde à leur aspiration. Pour l'un ce sera "connaissance de soi" et pour l'autre ce sera "décapage de meubles". En fait, il s'agit de rejoindre la population dans son vécu quotidien et l'aider, la conseiller ou la guider à surmonter les obstacles de la vie, mettant autant de moyens possibles et imaginables à sa disposition.

Le privilège essentiel de l'âge adulte, c'est la liberté pour chacun de choisir ce qui répond le mieux à son intérêt.

Si, par intérêt, je veux isoler thermiquement ma maison et que je veuille le faire moi-même, en suivant une certaine activité organisée par le secteur de formation socio-culturelle (éducation populaire) du service de l'éducation des adultes, je pourrai faire d'une pierre deux coups; je réaliserai une économie d'argent et j'apprendrai quelque chose de mes capacités manuelles. Remis sur le plan philosophique, cela se traduirait en termes existentialistes par :

" Faire, et tout en faisant, se faire ".

En fait, c'est dans cette phrase que nous puisons le véritable objectif du secteur "éducation populaire", lequel établit

par le même biais la différence entre éducation des loisirs et éducation des adultes sur le plan socio-culturel. Cette différence marquante est exemplifiée par ce qui se fait en atelier et ce qui se fait par programmation. Il n'est plus essentiel de mettre l'accent sur la production, mais bien sur la formation. Admirant deux vases en céramique, la femme de l'éducation des loisirs dira: "Voilà ce que j'ai fait"; celle de la formation socio-culturelle dira: "Voilà ce que j'ai fait; voilà comment je l'ai fait; voilà pourquoi je l'ai fait; voilà comment mon univers sera affecté par ce que j'ai fait."

A un échelon supérieur, nommément la D.G.E.A., la formation socio-culturelle comprend trois dossiers extrêmement imposants qui, pour des fins organisationnelles, fonctionnelles et financières ont été répartis administrativement et se trouvent être la responsabilité de deux conseillers pédagogiques au niveau du Service. Par "formation socio-culturelle", on entend à la fois éducation populaire, accueil et référence et animation communautaire. Le foisonnement des activités et la complexité des démarches nous obligent, dans ce mémoire, à les traiter séparément. Il s'agit toutefois, pour le lecteur, de considérer ces trois dossiers comme un tout, bien agencé, dont les mécanismes de gérance sont binaires.

Dans un premier temps, nous ferons l'analyse du dossier de formation socio-culturelle intitulé " éducation populaire ". Par la suite, nous ferons celle du dossier de la formation socio-

culturelle intitulé " accueil et référence et animation communautaire " .

ÉDUCATION POPULAIRE

Ne nous éternisons pas sur l'interprétation du titre; à savoir si c'est un type d'éducation qui est " populaire " ou qui s'adresse au peuple. Nous préférons laisser l'interprétation de ces mots aux théoriciens de l'éducation.

DÉFINITION

L'éducation populaire est un type d'éducation qui s'adresse à tout adulte qui, motivé par son désir d'apprendre, s'engage dans une activité éducative d'apprentissage ou de formation dans des domaines d'expérience qui présentent aussi pour lui un intérêt personnel.

L'éducation populaire fait référence à une activité d'apprentissage ou de formation non créditée menant à une satisfaction personnelle. C'est aussi une opération à fondement communautaire selon laquelle l'individu s'implique de par son développement personnel à améliorer le "bien-avoir" et le "bien-être" de la collectivité.

BUTS

L'éducation populaire vise essentiellement à rendre tout

citoyen d'âge adulte capable d'améliorer la qualité de sa vie ou celle de son milieu par des activités éducatives personnelles ou collectives, c'est-à-dire le rendre capable d'acquérir des habitudes, des attitudes, des valeurs, des aptitudes et des connaissances à partir de son expérience quotidienne et qui lui permettront d'enrichir à la fois son existence et son essence.

"... les personnes s'engagent dans une série séquentielle d'activités organisées avec l'intention consciente d'opérer des changements dans le domaine de l'information, du savoir, de la compréhension ou des aptitudes, du jugement et des attitudes, ou encore en vue de dégager et de résoudre des problèmes personnels ou concernant la collectivité."

Le Service de l'éducation des adultes Lakeshore/Baldwin-Cartier est en mesure de préciser ci-après les buts dont s'est doté le secteur de l'éducation populaire au cours des dernières années :

1. Faciliter à l'adulte une bonne compréhension de la réalité économique et sociale.
2. Développer chez l'adulte le sens critique, la créativité et le goût de participation.
3. Permettre à l'adulte de relever certains défis, de se connaître, de se situer et

de participer à l'évolution de son milieu.

... et est aussi en mesure d'énumérer les buts dont le secteur de l'éducation populaire compte se doter dans les années à venir :

1. Préciser chez l'adulte le concept selon lequel à partir d'activités organisées d'apprentissage et de formation, et à partir de sa situation individuelle, familiale, sociale ou économique, il lui sera possible, non seulement de se prendre en charge, mais aussi d'être habilité à jouer le rôle qu'il entend jouer dans son milieu.
2. Faciliter l'apprentissage de l'adulte en mettant à sa disposition les moyens (pédagogiques ou autres) d'acquisitions, propres aux activités pour lesquelles il aura opté.
3. Assouplir le cadre organisationnel du secteur de l'éducation populaire de façon que l'adulte puisse, en toute facilité, choisir les modules de son apprentissage et de sa formation.

Comme on peut le constater, le point de ralliement de nos objectifs est l'adulte lui-même, ses besoins et ses attentes.

USAGERS

Il n'y a pas de clientèle spécifiquement visée en éducation

populaire. L'éventail des besoins exprimés ou latents est de nature si diversifiée qu'il s'avère impossible de prévoir l'orientation que prendront les programmes.

Il est toutefois logique de choisir comme point de départ certaines hypothèses selon lesquelles la clientèle :

- a) serait en majorité féminine,
- b) proviendrait des strates moyennes,
- c) opterait pour la section "loisirs",
- d) choisirait des programmes faisant appel à des habiletés manuelles, esthétiques ou artisanales,
- e) aurait une scolarité équivalente aux études secondaires,
- f) serait soucieuse de préoccupations économiques et sociales,
- g) serait soucieuse de préoccupations relatives à sa condition physique.

ACCÈS

L'accès aux programmes d'éducation populaire est donné à tous les adultes. Le seul critère d'admission est que l'utilisateur doit être adulte. Encore faudrait-il que l'on définisse ce qu'est un adulte. Certaines administrations admettent qu'il faut avoir seize ans révolus, d'autres disent que pour être adulte, il faut

avoir dix-sept ans; il y a encore celles qui précisent que pour être adulte, il faut que l'individu soit sur le marché du travail depuis au moins un an après ses études secondaires. Selon les dispositions officielles en vigueur au sein du secteur de l'éducation populaire, on appelle adulte toute personne qui a dépassé l'âge de seize ans et qui ne fréquente pas à plein temps un établissement d'enseignement obligatoire.

PARTICIPATION

Pour bien comprendre la portée de ce chapitre, il faut remonter aux sources, c'est-à-dire à l'adulte lui-même et plus particulièrement, à ses besoins. A nous de déceler toutes les manifestations possibles et de construire une typologie opératoire qui reconnaîtrait la multiplicité des motivations de l'adulte. En principe, c'est le cadre de vie et le milieu social de l'adulte qui vont enclencher une motivation latente et qui provoqueront le besoin.

Les besoins de l'individu, nous l'avons remarqué, sont très élastiques et les besoins communautaires découlent inévitablement des conditions locales. Le problème majeur que nous avons à surmonter n'est pas seulement le fait de déterminer les besoins dominants, mais de prévoir les changements qui sont appelés à se produire dans le milieu social et physique et qui créeront forcément de nouveaux besoins. Il est du ressort des responsables de l'éducation populaire de formuler des critères pour le diagnostic des besoins. De nombreux besoins éducatifs ne peuvent être

satisfaits que si d'autres besoins concomitants, d'ordre social ou économique, reçoivent préalablement satisfaction.

Mais quels sont donc ces besoins?

D'un point de vue pratique, le secteur de l'éducation populaire du Service de l'éducation des adultes Lakeshore/Baldwin-Cartier s'est penché sur le problème des besoins et est arrivé aux conclusions suivantes (nous retrouvons d'ailleurs les mêmes conclusions que celles mentionnées par R. J. Havighurst et citées dans un livre intitulé "Dominant Concern and the Life Cycle") :

de 10 à 20 ans, l'individu devient une personne dans sa propre vie

de 20 à 30 ans, l'individu donne un centre (focus) à sa vie

de 30 à 40 ans, l'individu rassemble ses énergies

de 40 à 50 ans, l'individu se dépense et s'affirme

de 50 à ...ans, l'individu maintient sa position et modifie ses

rôles.

A mesure que l'adulte avance dans la vie, il lui faut accepter une modification de ses rôles et par conséquent, de ses aspirations. En ce qui nous concerne, nous avons catalogué les aspirations de notre clientèle adulte comme suit :

- a) être mieux informé
- b) se préparer à exercer un nouveau métier
- c) occuper ses loisirs de manière agréable et profitable
- d) rencontrer des gens nouveaux et intéressants

- e) devenir plus capable de remplir certaines tâches et obligations, à la maison ou ailleurs
- f) échapper à la routine
- g) mieux comprendre et mieux tenir son rôle au travail, à la maison ou dans la famille
- h) améliorer ses aptitudes
- i) augmenter ses connaissances générales
- j) augmenter ses revenus
- k) développer sa personnalité et ses relations interpersonnelles
- l) développer tel(s) ou tel(s) attribut(s) physique(s).

(Voir aussi Johnstone & Rivera "A Study of Educational Pursuits of American Adults" p. 143).

Par contre, il est à constater que de nombreux adultes participant à nos programmes deviennent des antennes de notre service. Si nous sommes le cerveau, ils sont le coeur du système. Il arrive donc qu'au moyen de questionnaires distribués à nos étudiants et recueillis par la suite, nous parvenions à capter les pulsations nécessaires à notre planification d'ensemble.

Le développement personnel constitue le motif par excellence de participation. A un âge où on a plus de loisirs et moins de soucis d'argent († 40 ans), on remarque que le désir de se cultiver et de s'informer des choses humaines est un objectif dominant. Les femmes, en particulier, se sentent menacées par l'ennui une fois

que leurs enfants se sont tirés d'affaire. Après avoir été confinée aux travaux de ménage pendant cinq, dix ou vingt ans, la femme peut en venir à regretter l'insuffisance de sa culture générale, à se découvrir de nouveaux horizons, à s'émanciper. L'homme s'inscrira aux cours d'éducation populaire parce qu'il a envie d'acquérir un savoir-faire pratique ou désire cultiver des intérêts intellectuels nouveaux pour meubler ses loisirs de manière profitable. Pour les plus jeunes adultes, le souci de se garder jeune éternellement les orientera vers les cours de culture physique; ou si les conditions socio-économiques les frappent, ils se dirigeront vers des programmes en économie domestique ou familiale.

PROGRAMMES

Il serait superflu dans ce mémoire de détailler les quelques cent cinquante-deux programmes du secteur de l'éducation populaire. Qu'il suffise de les résumer comme suit :

- 1) Éducation sanitaire, sociale et familiale. Elle comprend tout ce qui concerne la santé (alimentation, nutrition, conditionnement physique, sports, hygiène, cuisine, couture, aménagement...), tout ce qui concerne la vie familiale (éducation du consommateur, puériculture, relations familiales...)
- 2) Formation à la vie civique et communautaire
- 3) Éducation visant à l'épanouissement personnel. Cette éducation de courte et de longue durée comprend tous les aspects

de la culture générale (musique, beaux-arts, danse, langues modernes, arts et artisanat, littérature...)

- 4) Éducation semi-technique et semi-professionnelle (mécanique automobile, rembourrage, bricolage, menuiserie, ébénisterie, chauffage, plomberie...)

LOCAUX

C'est sous cette rubrique que nous présenterons la préoccupation majeure du système car, en fait, en dehors des nobles motivations de notre clientèle, de l'intérêt de nos programmes, de l'excellence de l'encadrement administratif et pédagogique, il reste que nous avons besoin de locaux. Or, il arrive que les installations scolaires requises puissent faire défaut ou soient inadap-
tées. Il est assez rare que les programmes d'enseignement de l'éducation populaire utilisent des locaux (à l'exception de ceux des polyvalentes) expressément construits ou équipés à cette fin. Certes, les écoles neuves exercent beaucoup plus d'attrait sur les adultes que les établissements construits depuis longtemps.

Résumons-nous :

- 1) Le Service de l'éducation des adultes, dans son double désir de favoriser une politique globale de l'éducation des adultes et de faire partie intégrale des services des commissions scolaires, souhaite partager avec ceux-ci les locaux d'établissements scolaires où le service ne fait pas figure d'intrus.

- 2) Les besoins en éducation populaire sont assez spécifiques et nécessitent qu'on y réponde dans un environnement qui favorise les formats d'apprentissage.
- 3) Les salles de cours, les ateliers, l'utilisation des équipements servant à double usage font l'objet de préoccupations d'ordre financier. Nous souscrivons à une politique de financement qui tiendrait compte des coûts à imputer à l'utilisation des locaux et de l'équipement des commissions scolaires.

LE PERSONNEL ENSEIGNANT ET AUTRE

Les enseignants sont, la plupart du temps, employés à temps partiel. Ils sont choisis parmi les spécialistes de tel métier, de telle profession ou de telle habileté. Ils ont, en général, moins de seize ans de scolarité et sont recrutés suite à une entrevue et sur remise d'un plan de cours comportant les objectifs et le contenu du programme. En principe, ils suivent un stage d'orientation sur les méthodes et les techniques de l'éducation des adultes. Chaque famille de programmes a un chef d'équipe pédagogique dont les responsabilités sont contractuelles avec le service. Tout le secteur de l'éducation populaire tombe sous la responsabilité d'un conseiller pédagogique qui, épaulé par les directeurs de centres physiques, coordonne les programmes qui y sont dispensés.

INTERVENANTS

Le secteur de l'éducation populaire, dans son cadre de

priorités, est étroitement lié au secteur de l'"accueil et référence et animation communautaire". En fait, les deux secteurs constituent celui de la formation socio-culturelle au sein du service de l'éducation des adultes. Le domaine des loisirs, étant également celui des municipalités, il s'avère justifiable que le secteur de l'éducation populaire entretienne avec les services de récréation des relations consultatives et coopératives, en vue de rejoindre le maximum de personnes du territoire juridictionnel; d'avoir accès aux ressources humaines et financières, et de délimiter les aires de responsabilités propres à chacun.

Non moins important, le secteur de l'éducation populaire établit et maintient des relations avec tous les autres organismes du milieu, en particulier avec les groupes populaires, les Centres locaux des services communautaires (CLSC), les institutions parapubliques et tout autre organisme lié, d'une façon ou d'une autre, au développement de la formation socio-culturelle.

ANIMATION COMMUNAUTAIRE

INTRODUCTION

Une évolution intéressante a présentement cours au sein du secteur de la formation socio-culturelle. La raison en est évidente : on ne peut pas bombarder éternellement les individus à coups de cours et de programmes par objectifs à seules fins de les éduquer. Il faut que les adultes aient l'occasion de faire le choix, de réfléchir sur la portée de leurs actions et sur les phases de leur

apprentissage. Il faut aussi qu'ils s'informent et soient conseillés à un niveau personnel, ou collectif; autrement dit, il faut aussi que les adultes apprennent à être. Les programmes de formation générale et professionnelle de même que les programmes d'éducation populaire les aideront certes à faire face à des préoccupations d'ordre socio-économiques, relèveront le niveau de vie des individus, augmenteront leur AVOIR sans pour cela augmenter leur ÊTRE.

L'axiome de base de l'animation communautaire traduit le principe particulier suivant : ne demande pas ce que d'autres peuvent faire pour toi, mais vois ce que tu peux faire pour toi-même et par toi-même. Le secteur de l'animation communautaire souscrit à cet axiome en mettant en place les moyens propres à modifier le comportement communautaire, à transformer une passivité notoire vis-à-vis de nombreux problèmes et abus en une activité enrichissante tant sur le plan individuel que collectif, ce que les théoriciens de l'éducation ont judicieusement appelé : la prise en charge.

Le développement communautaire constitue une forme très efficace d'éducation, car non seulement il oblige les gens à déceler ce qu'ils doivent apprendre, comment ils doivent apprendre, mais aussi met les gens en mesure d'appliquer à des situations concrètes ce qu'ils ont appris. L'avantage d'amener les individus à prendre conscience du fait que leur niveau de vie ne dépend pas seulement de ce qu'ils gagnent, mais de la qualité des services qui sont mis à leur disposition grâce aux ressources de la

collectivité locale. Aux dires de certains formateurs, animer communautairement une collectivité, c'est la faire vivre, lui permettre de se trouver et de se connaître, la forcer à réaliser des choses par elle-même.

OBJECTIFS

Le but des programmes d'éducation communautaire est de permettre aux communautés de formuler leurs propres besoins, d'identifier les ressources disponibles et de prendre, autant qu'elles le peuvent, les mesures correctives, tout en appelant l'attention des autorités sur les mesures qu'elles seules peuvent prendre. Chaque projet communautaire devient en quelque sorte une bataille rangée, une campagne qui consiste à choisir un des problèmes qui se posent à une collectivité et de stimuler à la base la discussion sur ce problème afin de déceler ce qui ne va pas et de proposer des remèdes. Le mot d'ordre est : écouter, discuter, agir. L'objectif principal pourrait donc être énoncé comme suit : aider les adultes désireux de se regrouper en vue d'une action collective et les amener à faire les apprentissages nécessaires à la réussite de leur projet d'action collective. On pourrait également ajouter : aider (soit par du soutien à l'organisation de l'action communautaire, soit par des soutiens techniques, soit par la formation sur mesure ...) des groupes d'action communautaire déjà constitués qui désirent rendre leur action collective plus efficace.

ACCUEIL ET RÉFÉRENCE

INTRODUCTION

La vie de l'individu est un véritable mosaïque dont chaque facette s'inscrit en fonction des multiples changements qui s'opèrent dans le processus de développement de chacun d'entre nous. Il s'avère essentiel que les citoyens aient les moyens de mieux connaître et d'assurer leur croissance et leur plein épanouissement, compte tenu des exigences technologiques, économiques, sociales et politiques qui font partie intégrale de l'évolution de la société. C'est à l'intérieur d'un module comme celui de l'accueil et référence que l'individu citoyen ou travailleur pourra trouver la forme d'éducation appropriée qui favorise au maximum la prise en charge de son développement vis-à-vis les caractéristiques propres à son milieu. Ce module permet à l'adulte d'identifier son besoin, d'organiser son plan d'action et d'agir en conséquence.

Le modus operandi de ce programme comprend trois (3) phases, nommément l'accueil, l'orientation et la référence. La clientèle assume la responsabilité de sa démarche. Un conseiller est disponible pour aider l'individu à prendre conscience de sa situation, à explorer les démarches correctives, et à entreprendre les démarches nécessaires à son développement.

Les deux premières étapes, celles de l'accueil et de l'orientation se réalisent grâce à un personnel qualifié, efficace et motivé. Celle de la référence implique naturellement une série

de démarches à revaloriser, et donne lieu à une nouvelle problématique.

Tout le processus d'"accueil et référence" implique des activités éducatives dans lesquelles interviennent des principes d'ordre pédagogique et psychologique. Il va de soi que le conseiller responsable du secteur se doit d'avoir une connaissance approfondie en orientation. Il doit être en mesure d'avoir accès aux ressources locales et doit entretenir des liens étroits avec les autres institutions d'enseignement qui dispensent des services analogues. La consultation, la concertation et la coopération sont autant d'offres de service qui ne peuvent que rendre plus efficaces les programmes de ce secteur.

STRUCTURE

Les services scolaires et professionnels d'orientation et d'information des commissions scolaires pourvoient aux besoins des organismes qui aident les adultes à s'intégrer au marché du travail, notamment le Centre d'emploi du Canada et la Commission de formation professionnelle. Ces services appelés "pré-formation" se situent dans un encadrement à but professionnel, et de ce fait ne sont pas accessibles à l'ensemble de la population adulte.

Tenant compte des changements technologiques et économiques et du retour massif des femmes sur le marché du travail, le besoin de tels services demande un encadrement beaucoup plus large dont la structure actuelle ne tient pas compte.

UTILISATEURS

Dans notre territoire, cinquante pourcent de la clientèle est dirigée vers notre Service par le Centre d'emploi du Canada et par la Commission de formation professionnelle. Cette clientèle répond aux normes établies pour les services pré-formation. Par contre, nous desservons également l'autre partie de la clientèle qui est aussi importante, mais qui ne répond pas aux critères d'admissibilité établis. Ce facteur est dû au fait que le niveau socio-économique et les besoins de notre région sont différents et ne correspondent pas aux normes stipulées dans les ententes. Nous en sommes largement pénalisés.

CONCLUSION

La budgétisation actuelle des services d'orientation et de counselling entrave une saine planification, car elle est imprévisible et limite la clientèle qui pourrait profiter de ses services. Elle se situe dans un encadrement de "formation" à but professionnel et non dans l'encadrement d'un développement global et continu de la personne. Il existe une multitude d'organismes offrant des services d'orientation et de counselling, et peu de services possèdent une information complète du système d'éducation.

L'adulte, face à cette situation, a énormément de difficulté à se retrouver dans la mer de publicité, d'information, de renseignements dispensés par les organismes. De plus, ces services ne sont pas réellement accessibles à l'ensemble de la population.

ACCUEIL ET RÉFÉRENCE - GROUPES

FORMATION SUR MESURE

Pour répondre au deuxième objectif notamment celui de viser les groupes et sous-groupes dont les besoins sont spécifiques et qui requièrent une attention particulière, le Service de l'éducation des adultes Lakeshore/Baldwin-Cartier a choisi :

- les membres de comités d'écoles
- les personnes handicapées mentalement et physiquement
- les femmes
- les cours pré-nataux
- les parents d'enfants accusant un retard de langage
- les cours de puériculture
- les ateliers d'orientation
- les supports aux organismes bénévoles d'éducation populaire
- l'animation pastorale
- les personnes âgées
- les analphabètes.

PROGRAMMES

Il faut s'attendre à ce que les programmes soient établis selon les demandes expresses de la clientèle. Ce seront donc des programmes sur mesure ayant une flexibilité opératoire qui favorise l'intégration des apprentissages et le réinvestissement des modes de formation dans une réalité vécue. La méthodologie accuse la même flexibilité que les contenus de programmes; à savoir que ce

n'est pas le conseiller pédagogique qui s'impose, mais le client lui-même qui définit les modalités de son apprentissage.

CONCLUSION

L'importance qu'on attache à ce secteur tente à inciter l'individu ou la collectivité à apprendre à être, à outiller l'individu ou la collectivité dans le processus de devenir et à étayer l'individu ou la collectivité dans sa phase de comportement. Pour tout lecteur qui connaît bien la langue anglaise, celle-ci reproduit assez bien dans son vocabulaire le concept même de ce secteur de développement communautaire, à savoir :

To become	-	to come into being
To behave	-	to have being.

C'est dans l'interaction des mots avoir, devenir et être que nous retrouvons l'essence du module "accueil et référence".

MÉTHODES ET ENCADREMENT PÉDAGOGIQUES

Les recherches, les enquêtes, les trouvailles et les résultats d'une expérience remontant à une dizaine d'années concordent à prouver que plus les buts sociaux et économiques et, tout particulièrement, la formation professionnelle et socio-culturelle prennent de l'importance dans l'éducation des adultes, plus on demande de compétence spécialisée dans la définition des objectifs, dans l'élaboration des enseignements, dans la conception du matériel pédagogique et dans l'évaluation des programmes et des méthodes.

A la base de la situation d'apprentissage, quelle qu'elle soit, nous trouvons essentiel de dégager la motivation, les besoins, les préoccupations et la compétence des adultes, afin de définir les objectifs en conséquence et de choisir les méthodes et les techniques convenables. Dans l'ensemble de nos enseignements, nous favorisons l'exploitation de la technologie éducative dont le principe se résume à mettre à la disposition de l'adulte, de manière délibérée et systématique, tout ce qui est possible en fait de compétences, de capacités et de créations matérielles de l'homme, et propres à améliorer le processus de l'apprentissage humain.

L'enseignant, comme il a déjà été noté ailleurs, devient alors un conseiller et non plus un simple dispensateur direct de connaissances. Quest-ce-qu'un enseignant? C'est, en principe, une personne à temps partiel qui peut exécuter ses tâches de manière satisfaisante en dépit d'aptitudes pédagogiques imparfaites et d'une expérience tant soit peu limitée. On réclame de lui une aussi vaste expérience sociale que possible, une culture générale au-dessus de la moyenne, et une certaine pratique du travail de groupe. En outre, l'aptitude à éprouver un sentiment d'empathie envers les autres est souvent plus importante que le fait de savoir organiser des cours et d'utiliser les moyens relevant de la technologie éducative. On exige du futur enseignant qu'il démontre de l'enthousiasme et qu'il ait un sens aigu des responsabilités sociales qui lui échoiront. Il doit être à même de créer un environnement propice à l'acquisition de connaissances qu'il devra

transmettre. Etant donné que les adultes n'ont pas toujours conscience de leurs propres besoins en matière d'éducation, les formateurs doivent avant tout être des animateurs qui incitent les gens à reconnaître leurs possibilités d'épanouissement et qui leur donnent la confiance en soi indispensable pour entreprendre des études ou des activités de groupe utiles. C'est avant tout quelqu'un qui sait identifier les tendances de l'évolution culturelle et animer un flux continu d'activités éducatives correspondant à ces tendances.

Il convient de souligner que le Service de l'éducation des adultes Lakeshore/Baldwin-Cartier est privilégié d'avoir à son service des formateurs qui agissent comme des professionnels ayant le même titre que le corps enseignant permanent. Depuis bientôt dix ans, le Service de l'éducation des adultes Lakeshore/Baldwin-Cartier se félicite de voir apparaître cette tendance à la constitution d'une véritable profession d'éducateurs d'adultes comportant des perspectives de carrière bien définies et attrayantes au sein d'une équipe multidisciplinaire. Dans une forte proportion, il y a peu d'éducateurs d'adultes qui aient été formés à cette fin. Nous souscrivons donc à une politique du gouvernement qui remédierait à cette situation.

L'enseignement aux adultes est une tâche à mi-temps assumée par des individus qui y cherchent un supplément de revenu, mais d'un revenu dont l'insuffisance est souvent liée à des différences de barème d'un secteur d'enseignement à l'autre. Pour un même cours

dispensé dans trois établissements d'enseignement, un formateur touchera près de vingt dollars l'heure au niveau des commissions scolaires, trente-deux dollars l'heure au niveau des CEGEP et quarante-sept dollars l'heure au niveau universitaire. Le barème de traitement présentement en vigueur ne répond donc pas à cette problématique.

La formation des éducateurs d'adultes est une de nos plus importantes préoccupations. L'idéal serait de mettre en place, au sein des commissions scolaires, un centre de formation d'éducateurs d'adultes où seraient dispensés, à la fois, une formation initiale et une formation en cours d'emploi. Bien sûr, les universités offrent des programmes menant à des certificats en andragogie ou à des certificats spécialisés en formation générale ou professionnelle adressés à ceux et celles qui déjà, dans leurs motivations profondes ou dans leurs aspirations, oeuvrent dans ces domaines. Toutefois, ces programmes ne répondent en rien aux besoins de développement pédagogique des formateurs en éducation populaire. La D.G.E.A. et, plus particulièrement, l'équipe pédagogique de la D.G.E.A., contribue depuis trois ans à fournir aux commissions scolaires des trousseaux pédagogiques dont le but est d'encourager celles-ci à agir en conséquence :

- 1) identifier et s'approprier un style d'enseignement;
- 2) se sensibiliser aux effets des styles d'enseignement;
- 3) identifier ce qui est à maintenir et ce qui est à modifier dans la pratique pédagogique.

Les modes de financement étant inadéquats, il ne nous est

possible que d'esquisser une telle opération d'encadrement pédagogique des formateurs à l'échelle de notre service et ce, à même les fonds publics disponibles.

En général, les caractéristiques de la pédagogie que favorise le Service de l'éducation des adultes Lakeshore/Baldwin-Cartier s'énumèrent comme suit :

- rythme individuel d'apprentissage,
- modes d'apprentissage individuel,
- variété de techniques d'apprentissage,
- situation d'apprentissage qui, autant que possible, s'apparente à des situations de vie réelle,
- contenus d'apprentissage spécifiques à la réalité de la clientèle recrutée,
- matériel didactique sur mesure,
- pédagogie d'apprentissage axée sur la démarche d'apprentissage plutôt que sur un contenu spécifique,
- intervention auprès du client qui vise une transformation ou un développement de sa dynamique personnelle.

. . . et ils comportent autant que possible les éléments suivants :

- importance donnée aux projets et concrétisée par des ateliers de travail,
- utilisation de situations réelles pour favoriser l'acquisition d'habitudes,

- implication des organismes de service du milieu,
- programme souple.

. . . et dont les principaux formats d'organisation sont :

- ateliers,
- conférences,
- cours (sur mesure ou pré-programmé),
- animation communautaire.

FINANCEMENT

S'il est dans l'optique du gouvernement d'exploiter au maximum le potentiel humain et matériel du Service de l'éducation des adultes à des fins de répondre aux besoins d'apprentissage et de formation des adultes de la communauté, le gouvernement devra, d'une manière ou d'une autre, et mieux encore dans sa politique d'éducation des adultes, définir en termes précis les modes de financement qu'il entend faciliter. Selon les priorités qu'il se sera établies, et en tête de liste figurera, sans doute, la formation des "handicapés de l'éducation" et des "défavorisés de l'éducation", le gouvernement se devra de puiser dans les fonds publics ce que les individus ne pourront pas déboursier pour défrayer leur éducation. De plus, il n'est pas réaliste d'affirmer que les programmes peuvent, en toutes circonstances, s'auto-financer.

Quoique l'on sache pertinemment bien que 75% du financement dévolu à l'éducation des adultes au Québec provient des coffres fédéraux, il n'empêche que le gouvernement du Québec est seul à détenir le pouvoir quant aux affectations des fonds publics. Cette situation, quelque peu complexe soit-elle, influe considérablement sur les priorités des services à rendre. Les interactions et les interventions provinciales-fédérales font en sorte que les provenances de fonds se confondent avec leur destination et se perdent en un fouillis de priorités non coordonnées dans les tiroirs inter-ministériels. Il s'agirait, une fois pour toute, que le seul

interlocuteur aux niveaux de l'organisation et de la coordination de l'ensemble des activités éducatives soit le gouvernement du Québec qui se serait prononcé dans sa politique de l'éducation des adultes.

La politique de main-d'oeuvre au Québec est telle qu'elle fait office de lien économique auquel se rattache l'éducation des adultes. Elle fait bien de s'y attacher puisque la majorité des sommes lui sont dévolues et ce, en vue de satisfaire les besoins d'entreprises qui ne tiennent pas compte des besoins des individus en quête de formation professionnelle. Tout converge vers l'économie y compris l'individu, qu'il le veuille ou non, en dépit de ses aspirations. Mais, après tout, pourquoi ne pas en profiter? Ne serait-ce pas l'entreprise qui devrait défrayer la formation des individus? Une politique québécoise de l'éducation des adultes pourrait statuer à ce sujet. Nous croyons que les rênes budgétaires devraient être entre les mains du ministère de l'Éducation et que celui-ci financerait à même des revenus provenant des entreprises l'infra-structure, la formation et les besoins reliés directement à la formation "économique".

La formation générale et professionnelle demande qu'elle soit perçue comme un tout concomitant et antérieur à la formation économique; les allocations financières devraient, nous semble-t-il, favoriser autant la première que la dernière.

Il va sans dire que la priorité par excellence de toute éducation vise, d'une part, l'individu en tant qu'être humain et, d'autre part, la satisfaction des besoins de ce même individu. Si l'on souscrit à cet axiome prioritaire, il faudra que les modalités de financement en tiennent compte. Par conséquent, les secteurs de formation socio-culturelle et d'animation communautaire en seront les heureux bénéficiaires. Si la politique de l'éducation des adultes reconnaissait comme priorité un mode de financement qui favoriserait ce secteur, il est indéniable que les programmes qui y sont dispensés, seraient non seulement enrichis, mais rejoindraient la masse des adultes dans leurs besoins et leurs attentes.

Le morcellement du financement est d'autant plus évident lorsqu'il s'agit de l'implication, dans un même programme de formation, d'une kyrielle de ministères forçant le service de l'éducation des adultes à tenir à jour une comptabilité d'une énorme complexité.

Il serait souhaitable que l'approche la plus judicieuse de la part du gouvernement soit celle qui s'appuie sur des arguments de justice sociale et d'efficacité économique. Tout dans ce mémoire concorde à justifier les possibilités remarquables que donnerait un emploi intelligent des fonds publics destinés à transformer la portée et l'efficacité de ce qui se fait dans le service de l'éducation des adultes. Nous aurions tort de douter que

l'investissement serait d'une haute rentabilité, à la fois pour le gouvernement et pour le public. L'expansion des services d'éducation des adultes, si elle a l'ampleur voulue, coûtera certes cher. Il n'est pas dit pourtant que l'argent nécessaire doive provenir de recettes nouvelles, mais on pourrait penser à une redistribution des dépenses à l'intérieur du budget global de l'éducation.

S'il est vrai que la prise en main par le ministère de l'Éducation, de la direction et de la coordination de l'éducation des adultes, constitue un préalable essentiel à l'expansion, il est tout aussi vrai qu'il faut que le gouvernement fasse l'effort budgétaire nécessaire; c'est-à-dire d'engager des crédits substantiels pour le développement social et économique sur une base permanente. Un service d'éducation des adultes, à la mesure des besoins sociaux et économiques, ne peut exister que si le gouvernement est disposé à attribuer fréquemment des crédits d'investissement en capital et des crédits de fonctionnement. Le service de l'éducation des adultes qui, dans ses activités éducatives, sert les intérêts de la communauté doit être habilité à recouvrer une partie des fonds publics versés en taxes scolaires par les contribuables.

La base de financement, appelée judicieusement ou non "heures/groupe", rend les tâches administratives d'autant plus ardues. L'"heure/groupe" correspond à une heure de formation donnée à un groupe d'étudiants (peu importe le nombre). Cette façon

de comptabiliser le volume du service se traduit en termes de budget de service. Les cours se traduisent en "heures/groupe" et les "heures/groupe" en termes monétaires, mais pour ce qui est des services rendus (counselling, orientation...)... Rien! donc, la formule aboutit à un cercle vicieux: sans "heures/groupe", pas de personnel et sans personnel, pas de formation. Voilà où nous en sommes; voilà ce sur quoi une politique de l'éducation des adultes devrait statuer.

Du fait que l'"heure/groupe" se situe dans un contexte de scolarisation de type traditionnel, il est concevable que cette notion ne convienne nullement à certaines évolutions qui se produisent dans le domaine de l'éducation des adultes.

De nouveaux services éducatifs se sont développés, services qui échappent à la notion d'"heure/groupe". Signalons en particulier l'aide à l'action communautaire, l'aide personnelle, l'aide aux autodidactes et la formation professionnelle en industrie. Ces types de service nécessitent incontestablement d'énormes dépenses en énergie humaine de la part des gestionnaires et des formateurs.

De nouvelles approches pédagogiques sont en train de faire éclater la réalité du groupe de scolarisation. Nous nous référons, entre autres, au projet qui s'intitule "entrées périodiques et sorties variables", à celui de "l'enseignement individualisé", et à celui de "l'éducation personnalisée". Ces nouvelles

approches mettent l'accent sur l'apprentissage plutôt que sur la formation.

L'"heure/service" dont il est question ci-dessus correspond à un laps de temps consacré par le formateur à des activités éducatives d'apprentissages sans lesquelles il serait quasiment impossible de dispenser les activités de formation proprement dites soit à un groupe, à un sous-groupe ou à un individu. C'est dire que l'"heure/service" se définit à partir de l'institution d'enseignement et non à partir de la personne qui reçoit le service.

Ce mode de reconnaissance d'activités éducatives correspond bien à l'orientation que prend le Service, soit celle de travailler dans un contexte d'aide et de support à un apprentissage qui peut se faire soit en institution d'enseignement, soit à l'extérieur.

Ce concept recouvre adéquatement les différents types de service offerts aux adultes :

- formation socio-culturelle,
- aide à l'action communautaire,
- apprentissage de matières de base,
- apprentissage de techniques professionnelles,
- aide à la formation en cours d'emploi,
- aide personnelle, etc...

Nous souscrivons donc, dans les recommandations qui suivront, à un mode de financement qui serait basé sur un nombre d'"heures/service" et non sur un nombre d'"heures/groupe".

La commission scolaire et son service de l'éducation des adultes se partagent les locaux, les équipements et, en bien des instances, le matériel requis pour la dispensation des programmes de formation et d'apprentissage. Ceci, tout naturellement, oblige les intervenants à encourir des dépenses de gérance, d'entretien et de remplacement. Il serait souhaitable que, dans sa politique de l'éducation des adultes, le gouvernement tienne compte de ce double partage et pourvoie les moyens financiers adéquats pour y faire face.

RECOMMANDATIONS

Les commissions scolaires Lakeshore et Baldwin-Cartier recommandent que le gouvernement, dans sa politique de l'éducation des adultes :

- 1) Reconnaisse le droit fondamental de l'adulte à l'éducation continue pour qu'il puisse atteindre son plein épanouissement et participer au développement de la société.
- 2) Désigne le ministère de l'Éducation du Québec comme seul interlocuteur en matière d'éducation des adultes et ce, en dépit de la multiplicité des intervenants.
- 3) Reconnaisse que la commission scolaire est la plus apte, de par sa proximité de la clientèle, à identifier les besoins qui concernent les adultes de sa circonscription démographique, à déceler les moyens qui doivent être mis en oeuvre pour combler ces besoins, et doit être l'interlocuteur local du développement social, culturel et économique du milieu.
- 4) Reconnaisse que le manque de planification et de coordination entre les ministères et les organismes d'enseignement public et privé a favorisé un système complexe de concurrence à tous les niveaux de formation et d'apprentissage.
- 5) Reconnaisse l'éducation des adultes comme une composante nécessaire et spécifique de son système d'éducation, et comme un élément constitutif de sa politique de développement social.

culturel et économique.

- 6) Tienne compte de la spécificité de l'éducation des adultes dans un système intégré d'éducation permanente, c'est-à-dire du fait que les adultes ont des besoins particuliers et doivent répondre à des situations de vie.
- 7) Instaure un processus de consultation, de concertation et d'harmonisation entre les autorités publiques, les représentants des adultes en formation et l'ensemble des organismes mettant en oeuvre des programmes d'éducation des adultes ou des actions destinées à favoriser le développement de ces programmes.
- 8) Reconnaisse aux organismes publics d'éducation des adultes, chacun dans son champ de compétence, des responsabilités, des pouvoirs correspondants et des modes d'intervention qui éviteraient les dédoublements et les conflits de juridiction.
- 9) Tienne compte des besoins éducatifs de certains milieux et de certains groupes de la population :
 - Permettre aux adultes atteints d'un handicap physique ou mental d'acquérir les connaissances et les qualifications nécessaires à leur insertion sociale et à l'exercice d'un métier compatible avec leur handicap.

- Permettre aux immigrants, aux réfugiés et aux minorités ethniques d'acquérir les connaissances linguistiques et les connaissances générales ainsi que les qualifications techniques et professionnelles nécessaires à leur insertion dans la société d'accueil.
 - Favoriser les personnes âgées de manière à ce qu'elles :
 - a) aient une meilleure compréhension des problèmes contemporains;
 - b) acquièrent des compétences adaptées aux activités de loisir, à vivre en bonne santé et à trouver un sens accru à leur existence;
 - c) soient initiées aux problèmes se posant aux retraités et aux moyens d'y faire face;
 - d) puissent conserver leurs facultés physiques et intellectuelles et maintenir leur participation à la vie collective;
 - Tendre à adapter ou à convertir les qualifications techniques ou professionnelles des personnes privées d'emploi en vue de leur permettre d'occuper ou de retrouver un emploi et à favoriser une compréhension critique de leur situation socio-économique.
- 10) Reconnaître que les actions éducatives des adultes doivent disposer de l'espace nécessaire à leur développement; il s'agira,

selon le cas, de lieux spécifiques, d'équipements polyvalents ou intégrés et de locaux habituellement utilisés ou susceptibles d'être utilisés à d'autres fins.

- 11) Reconnaisse le concept du double partage des locaux, des équipements et du matériel entre l'éducation obligatoire des jeunes et l'éducation post-obligatoire des adultes. A cet effet, le gouvernement devra prévoir les moyens de financer leur utilisation sans que cela alourdisse les implications budgétaires des intervenants.
- 12) Intègre la formation générale et la formation professionnelle de façon à comprendre l'adulte comme un être en quête d'unité et d'intégration dans un processus dynamique et conforme au développement intégral de la personne.
- 13) Permette aux travailleurs et aux citoyens n'ayant pu obtenir un niveau d'éducation générale suffisant ou une qualification, d'acquérir un complément d'éducation générale en vue de développer leur capacité à comprendre les problèmes de la société, ainsi que d'accéder à la formation technique ou professionnelle et à l'enseignement général nécessaires à l'exercice d'un métier.
- 14) Reconnaisse le droit de chacun de se donner une nouvelle orientation d'emploi et de se trouver les moyens techniques ou professionnels qui en faciliteront le processus, compte tenu de la

rapidité des mutations scientifiques, économiques ou sociales.

- 15) Permette aux Québécois d'avoir les mêmes privilèges de subvention que les immigrants vis-à-vis l'apprentissage des langues secondes.
- 16) Détermine une politique salariale uniforme dans le domaine de l'enseignement des langues secondes.
- 17) Etablissee une cohérence entre les institutions mandatées à dispenser l'enseignement du français, langue seconde, et les responsables de l'évaluation (Office de la langue française).
- 18) Reconnaisse qu'en vertu de sa proximité directe auprès des clientèles intéressées dans l'organisation des loisirs, de son personnel multidisciplinaire, de ses locaux et de ses équipements, la commission scolaire est l'instance la plus apte à administrer et à développer des activités éducatives de loisirs.
- 19) Reconnaisse que la formation socio-culturelle est organisée et dispensée selon des modalités souples qui tiennent compte des facteurs sociaux, culturels, économiques et linguistiques de la société dont les adultes intéressés font partie.
- 20) Reconnaisse que la formation socio-culturelle répond à des situations particulières que créent les besoins spécifiques

du développement, de la participation à la vie collective et à l'épanouissement de la personne.

- 21) Reconnaisse que les actions éducatives des adultes qui s'inscrivent dans un contexte de formation socio-culturelle intéressent tous les aspects de la vie, tous les domaines de la connaissance et s'adressent à tous les adultes, quel que soit leur niveau d'instruction.
- 22) Reconnaisse la nécessité de mettre en place des centres régionaux de documentation, d'orientation et de référence. Ces centres feraient l'objet d'une concertation et d'une coopération de la part des organismes du milieu et tiendraient compte des différences démographiques et géographiques des régions desservies. En vertu de sa proximité des clientèles, il serait souhaitable que le secteur "Accueil et Référence" du Service de l'éducation des adultes des commissions scolaires soit mandaté pour établir la coordination.
- 23) Dote les centres régionaux mentionnés dans la recommandation précédente d'un bureau central francophone et anglophone de ressources, lequel pourvoierait à la collection, à la classification, à la distribution et à l'échange de données de service.
- 24) Reconnaisse l'animation communautaire comme un apprentissage essentiel au développement social et culturel du milieu.

- 25) Tienne compte du progrès des entreprises en répondant aux besoins de main-d'oeuvre et aux besoins en main-d'oeuvre en établissant des liens étroits entre la politique de l'éducation des adultes et celle du ministère du Travail et de Main-d'oeuvre.
- 26) Favorise le secteur de la formation en industrie en l'utilisant de troussees pédagogiques applicables aux programmes qui sont dispensés au sein des entreprises.
- 27) Reconnaisse, valorise et enrichisse le Service de l'éducation des adultes de manière à ce qu'il :
 - a) soit reconnu en véritable corps d'éducateurs d'adultes qui aurait reçu ou recevrait une formation andragogique en cours d'emploi;
 - b) soit possible d'inclure dans le programme des facultés d'éducation des cours obligatoires en andragogie afin de sensibiliser les futurs éducateurs au processus intégral de l'éducation.
- 28) Modifie le cadre de financement actuel et mettre en vigueur un mode de financement basé sur le concept de l'"heure/service" de façon que les activités éducatives d'apprentissage soient reconnues pour ce qu'elles sont.
- 29) Tienne compte dans son financement des dépenses occasionnées

pour la gérance, l'entretien et l'utilisation de locaux et d'équipement ainsi que pour le remplacement de matériels faisant l'objet de double partage avec les commissions scolaires.

- 30) Favorise dans ses modalités de financement le secteur de la formation socio-culturelle pour l'envergure des services dévolus à la population vis-à-vis le développement personnel intégral de chaque individu dans son processus d'apprentissage.
- 31) Finance à même les fonds publics l'investissement en ressources humaines; la budgétisation actuelle prévue pour les services d'orientation et de counselling empêche une planification effective des services à offrir à la population.
- 32) Rende gratuit les services éducatifs offerts aux adultes défavorisés de l'éducation.

CONCLUSION

A l'annonce que la Commission d'étude sur la formation des adultes préparait le terrain pour la mise en oeuvre d'une politique intégrale de l'éducation des adultes, les commissions scolaires Lakeshore et Baldwin-Cartier y ont souscrit dès que la communication en fut faite. Les commissions scolaires Lakeshore et Baldwin-Cartier se sont entendues pour que les principes directeurs de ce mémoire concourent à donner aux membres de la Commission d'étude sur la formation des adultes, les points de repère à partir desquels il sera possible d'élaborer une politique gouvernementale de l'éducation des adultes. Si magnifique que l'éducation des adultes puisse être en elle-même, et si grande que soit sa force potentielle en tant qu'instrument du développement économique et social, elle ne peut prospérer en l'absence d'une politique qui respecte le caractère spécifique et les besoins particuliers d'une population d'étudiants adultes à l'intérieur du système scolaire.

Si ce mémoire réussit à convaincre les membres de la Commission d'étude d'instituer les critères de réformes nécessaires à l'entrée en vigueur d'une politique unifiée de l'éducation des adultes au Québec, non seulement nos commissions scolaires auront eu l'honneur d'en poser quelques jalons, mais auront, par le même biais, défendu les droits et les privilèges de ceux et de celles qui participent en citoyens et en travailleurs à l'édification d'une société libre, démocratique et responsable.

Le lecteur aura trouvé dans ce mémoire la matière et la manière à partir desquelles il sera dorénavant possible d'orienter tel ou tel objectif de réforme sans pour cela restreindre l'efficacité existante d'un organisme voué de longue date à l'éducation des adultes.

Nous dirons, sans doute à l'unisson d'autres commissions scolaires, d'autres institutions d'enseignement public et privé, d'autres organismes bénévoles, que l'éducation des adultes doit être l'affaire du pouvoir central. Il faut que des structures et un financement appropriés lui soient assurés par des lois prescrivant les normes et critères qui les établissent et les justifient. Il est essentiel que soit mise en place une stratégie complète de planification bien que cela n'interdise pas la pluralité des organismes chargés de dispenser l'éducation des adultes. Une coordination doit être assurée grâce à la création de comités intersectoriels. L'initiative, la concertation, la coordination et la direction à l'échelon local ne pourra refléter que celles entérinées légalement par le pouvoir central.

Deux aspects semblent qu'on doive y attacher une importance particulière; ce sont la planification et le financement. On aurait besoin de mieux comprendre comment sont planifiés et financés les programmes actuels, si l'on veut pouvoir procéder de façon plus rationnelle. Voilà où devrait se situer le gouvernement en instituant une politique intégrale de l'éducation des

adultes car sa croissance, tant au point de vue du développement qualitatif que quantitatif, repose sur la mise en oeuvre des recommandations soumises par les intervenants de ce mémoire. L'éducation des adultes aura cause de se développer et de jouer un rôle essentiel dans le processus actuellement en cours de restructuration de l'enseignement, de la société et de l'individu lui-même. Les commissions scolaires Lakeshore et Baldwin-Cartier espèrent que la Commission d'étude fera passer dans les actes les idées des recommandations qui ont été formulées. Le caractère positif de la commission, les données qui lui ont été fournies par les intervenants et l'appui que lui a accordé le gouvernement donnent de solides raisons d'être optimiste. Si l'éducation des adultes est en passe de devenir une cause célèbre au Québec, gratifiés seront ceux qui lui auront donné un coup de pouce.

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE

- Adult Learner, a neglected species (The)
M. Knowles, Gulf Pub., 1973
- Adult Learner and the future of Adult Education in Quebec (The)
Comité "Ad Hoc", La Sapinière, May 1980
- Développement culturel ou scolarisation généralisée
Conseil supérieur de l'éducation, 1978
- Éducation d'adultes (formation - fonctions - statut) (L') avis
Conseil supérieur de l'éducation, Québec, 1975
- Éducation permanente (08-00-30-32-33-34-35-36-42) ... série de documents
Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, 1970
- Éducation populaire (document)
R. Laine, S.E.A. Lakeshore/Baldwin-Cartier, 1979
- Éducation populaire et les collèges anglophones ... rapport
Collèges Champlain, Dawson, John Abbott, 1979
- État et les besoins de l'éducation (L') - Extrait l'éducation des adultes - rapport
Conseil supérieur de l'éducation, Québec, 1978
- Formation générale et professionnelle ... document
T. Brosseau, S.E.A. Lakeshore/Baldwin-Cartier, 1980
- Formation industrielle (La) ... document
S. Germain, T. Pellegrino, H. Purdie, S.E.A. Lakeshore/Baldwin-Cartier, 1980
- Freedom to learn
C. Rogers, C.E. Merrill Publ. Co., Columbus, Ohio, 1970

- Livre blanc sur le loisir au Québec "Un monde à recréer"
Gouvernement du Québec, 1979
- Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la
main-d'oeuvre ... tiré à part
Editeur officiel, Québec, 1979
- Meaning of Adult Education (The)
E. Linderman, Harvest House, 1961
- Modalités de financement (Les) ... document
R. P. Bolla, S.E.A. Lakeshore/Baldwin-Cartier, 1980
- Opération style d'enseignement en éducation populaire ... document
Equipe de développement pédagogique, DGEA, Québec, 1980
- Politique globale de l'éducation des adultes (Une) ... rapport
Fédération des commissions scolaires catholiques du
Québec, 1976
- Politique québécoise de développement culturel (La) ... Volume 1
et volume 2
Gouvernement du Québec, troisième trimestre, 1978
- Pour une politique intégrée de l'éducation populaire au Québec,
Tome I ... rapport
Comité provincial d'éducation populaire, 1977
- Procédures administratives et renseignements pédagogiques, Cahier II
DGEA, Québec, 1980
- Questionnaire sur la perception des services de l'éducation des
adultes des commissions scolaires du Québec
L. M. Fontaine, Comité "Ad Hoc", T.R.E.A.Q., 1978
- Rapport sur l'éducation des adultes ... rapport
Fédération des commissions scolaires catholiques du
Québec, 1975

Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes
... document

Unesco, document 34, 1980

"Service d'aide personnelle" évolué à "accueil et référence" (Le)
... document

L. Winser, S.E.A. Lakeshore/Baldwin-Cartier, 1980

Teaching adults (notes for community leaders)

Ministère de la Culture et des Loisirs, Ontario, 1976

Vers une politique de "développement collectif" en éducation des
adultes au Québec ... rapport

Comité provincial S.E.A.P.A.C. sur l'animation du
milieu, 1976